

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux		
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	
Patrick Bonvouloir	1.1	Maire	3 638	2 019	1 482	744
Mario van Rossum	1.2	Maire	6 622	3 590	823	413
Jean-Philippe Cuénoud	1.3	Conseiller	4 747	2 973		
Claude Vasseur	1.4	Conseiller	4 747	2 973		
Mario Daigneault	1.5	Conseiller	4 747	2 973		
Luc Daigneault	1.6	Conseiller	4 747	2 973		
Annie Soutière	1.7	Conseiller	4 747	2 973		
Michel Lemaire	1.8	Conseiller	4 747	2 973		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).